



« Les Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque »

Siège social : Mairie de SAINT-ARNOULT, av. Michel d'ORNANO, 14800 SAINT-ARNOULT.
Téléphone 06 09 83 47 76. www.prieure-de-saint-arnoul-sur-touque.org
Association Loi 1901 n° W143000117, SIRET 53977241800015,
à but non lucratif et d'intérêt général.



Assemblée Générale Ordinaire

Samedi six décembre deux mille quatorze

à ST ARNOULT (14), Salle polyvalente communale, avenue Michel d'Ornano,
de 14h00 à 17h00
COMPTE-RENDU

ooOOoo

La séance est ouverte à 14h15 par le Président, Gérard HARDUIN-AUBERVILLE, qui prononce un mot d'accueil dont le texte est reproduit ci-après :

« Mmes, Mlles, Messieurs,

L'assemblée Générale Ordinaire demeure une étape statutaire obligatoire et formelle, de notre vie associative loi 1901, c'est à cet effet que vous avez été convoqués ou invités. Comme pour les précédentes, ensemble, nous y apporterons la plus grande attention, et respecterons le formalisme nécessaire, qui bien entendu, ne doit pas en exclure une enrichissante et apaisante convivialité. Cette fois encore, nous faisons le bilan d'un exercice (2013) avec 11 mois de recul par rapport à son terme, ce qui est à priori critiquable, mais permet aussi d'avoir une bonne évaluation de l'année en cours, 2014, et un regard plus précis sur notre devenir très proche, en 2015.

C'est la huitième Assemblée Générale Ordinaire de « LAPSAT », le temps passe et ne me confère cependant pas la moindre facilité pour cet exercice, merci de votre indulgence à mon égard.

Au nom de NOTRE association, « Les Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque », je vous remercie très sincèrement de bien vouloir y consacrer, pour la première fois, une partie de cette après-midi.

Des remerciements encore:

- A Mme la Députée Nicole AMELINE, qui nous a fait prévenir de son impossibilité d'être parmi nous, et qu'elle nous réitérait son intérêt.
- A la Commune de SAINT-ARNOULT qui nous accueille gracieusement dans ces locaux.
- Au Père Michel MARIE, Curé de la Paroisse, qui met toujours gracieusement à notre disposition le centre St. Augustin pour nos CA et marque ainsi son intérêt et sa confiance pour « LAPSAT ».

Je salue et remercie très chaleureusement M. Patrick ARDURAT, Président de l'ASTD et gérant de société à SAINT-ARNOULT (hôte Ibis Budget), d'avoir bien voulu répondre à notre invitation et je lui exprime au nom de LAPSAT, notre souhait qu'il participe et soutienne notre action pour SAINT-ARNOULT.

Chaque année, de nombreux Amis de LAPSAT qui ne peuvent être avec nous physiquement, nous manifestent leur fidèle attachement en nous renvoyant leur pouvoir souvent accompagné d'un mot de sympathie, tel le P. Abbé de Cîteaux, M. BERTEAUX, Mme CLOUET-D'ORVAL, Mme YVER, M&et Mme LEBATTEUX.

Depuis notre précédente Assemblée Générale, en octobre 2013, quatre de nos Amis ont quitté ce monde, rappelons avec émotion et gratitude leurs noms et assurons leurs proches de notre fidèle et respectueuse sympathie :

- Mme Arlette GUESDON
- M. Jean-Alain EVENOU
- M. Pierre YVER
- M. Philippe DELARUE

Beaucoup de nos Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque, connaissent des épreuves de la Vie, nous tenons à leur dire, ou redire, toutes nos meilleures pensées et notre empathie, notamment à vous : Frère VIANNEY du Bec, Mme MARTIN, Mme YVER, M. ARCCKE...

Comme pour les trois derniers exercices, vous avez reçu les projets de CR d'Activités 2013 et de Rapport Financier 2013, avec votre convocation ; cela facilite le déroulement de nos AG, avec plus de latitude pour que chacun puisse s'exprimer.

Indiquons qu'à ce jour nos adhésions pour l'exercice 2014 sont au nombre de 61.

Un verre de l'amitié vous sera proposé à l'issue de cette réunion. Il est offert par Mmes COUESNON et HARDUIN-AUBERVILLE, que nous remercions.

Pour le bon déroulement de notre Assemblée Générale Ordinaire et conformément aux règles, je vous propose d'agréer le Bureau suivant :

Moi-même, Gérard HARDUIN-AUBERVILLE, comme Président, et M. COLOMBEL comme Secrétaire.

- Y a-t-il des oppositions ? : non / Y a-t-il des abstentions ? : non

Ce Bureau étant adopté, je déclare ouverte notre HUITIEME Assemblée Générale Ordinaire.

L'ordre du jour est rappelé :

- Accueil.

1 - Constatation que le quorum est atteint.

2 - Rapport d'activité 2013.

3 - Rapport financier 2013.

4 - Renouvellement du conseil d'administration pour cinq administrateurs :

Sont candidats à leur réélection pour 3 ans (2017) : Mme Virginie PIMORE(COLOMBEL), Messieurs Nicolas HARDUIN-AUBERVILLE, Louis ROMANET et Valéry COLOMBEL.

Est candidate à son élection pour 3 ans (2017) : Mme Estelle LARUE, au siège laissé vacant par Mme Dominique PETIOT qui ne se représente pas.

5 - Montant des adhésions 2015.

6 - Point sur notre candidature au prix de LABRUSSE 2015.

7 - Point sur les synergies avec la commune de SAINT-ARNOULT.

7 - Questions diverses.

Etude des différents points :

1. Quorum

Sur 73 convoqués ou invités avec voix délibératives, 45 membres sont présents ou représentés (soit 61,6%). Le quorum est atteint et permet à cette A.G. de délibérer sereinement.

2. Rapport d'activité 2013

Comme pour les quatre précédentes AG, le Président propose de ne pas procéder à la lecture du Rapport d'Activité 2013 qui a été soumis avec la convocation, mais de répondre aux interrogations ou prendre en considération les observations.

1^{ère} résolution : Ce processus est adopté à l'unanimité.

.Aucune question ou observation n'est formulée au sujet de ce rapport d'activité.

2^{ème} résolution : Adoption de ce rapport d'activité,

Le Rapport d'Activité 2013 est adopté à l'unanimité

Le Président remercie l'assemblée, indique que ce Rapport d'activité 2013 sera annexé au présent compte-rendu et rappelle les termes de la conclusion : « En 2013, « LAPSAT » a consacré beaucoup de moyens (financiers et énergie) pour clore le dossier des « Peintures murales » et celui de « la contestation du permis de construire » ; le premier d'une manière satisfaisante, le second « par défaut ». La cohésion des membres élus du CA ainsi que de tous les membres de « LAPSAT », est demeurée exemplaire et rassurante pour ouvrir un avenir que nous aimerions riche de nouveaux projets qui devront contribuer au rayonnement de ce Patrimoine qui nous passionne tant. »

3. Rapport financier 2013

Comme pour le Rapport d'Activité et comme les quatre précédents, le Président propose de ne pas décliner l'ensemble du Rapport Financier 2013, puisqu'il était aussi joint à la convocation pour cette AG, mais de répondre aux interrogations ou prendre en considération les observations.

1^{ère} résolution : ce processus est adopté à l'unanimité.

.Aucune question ou observation n'est formulée au sujet de ce Rapport.

2^{ème} résolution : adoption du Rapport Financier.

.Le Rapport Financier 2013 est adopté à l'unanimité.

.Le Président remercie l'assemblée et indique que ce Rapport Financier 2013 sera annexé au présent compte-rendu.

3^{ème} résolution : L'Assemblée Générale donne-t-elle Quitus aux membres élus du CA pour leur gestion au cours de l'exercice 2013 ?

.Quitus est donné, à l'unanimité, par l'AG aux membres élus du CA pour leur gestion au cours de l'exercice 2013.

.Le Président rappelle que les comptes sont tenus par Monsieur Francis MESPREUVE, Trésorier et par Nicolas HARDUIN-AUBERVILLE, Trésorier adjoint, et les remercie très vivement pour la qualité de leur dévouement; il excuse leurs absences, retenus pour raisons familiales pour l'un et pour raisons professionnelles, pour l'autre.

Le Président informe que M. Nicolas HARDUIN-AUBERVILLE a changé récemment d'activité professionnelle (gérant d'un hôtel « Ibis Budget » à BERCK sur Mer).

Le Président donne des indications sur les prévisions d'atterrissage 2014, à ce jour :

- Très certainement un **excédent** d'environ **1350€**, avec notamment:
 - Notre engagement de 1000€ pour le concert exceptionnel du 21 septembre dernier, (cf. notre AG 2013 : nous nous efforcerons de poser des actes de progrès conformément à nos buts statutaires).
- les charges exceptionnelles inhérentes au dossier « Prieuré » :
 - Provisions dans nos comptes de 500€ pour Dommages et intérêts demeurant dus (durant 10 ans) à la SCCV Le Prieuré, par suite jugement défavorable, du 22 juillet 2013.
- Notre trésorerie disponible est à ce jour d'environ 7000€ (provisions 500€ déduites).

Pour les Orientations 2015 :

Le Président indique qu'il faut maintenir notre niveau de ressources avec l'objectif d'acquérir un orgue positif (12000€) et pouvoir pérenniser nos engagements pour l'organisation de concerts.

4. Renouvellement des membres du Conseil d'administration

Le Président présente le renouvellement de deux administrateurs:

- Sont candidats à leur réélection pour 3 ans (2017):

Mme PIMORE (COLOMBEL) Virginie, M. HARDUIN-AUBERVILLE Nicolas, M. ROMANET Louis, M. COLOMBEL Valéry.

- Est candidate à son élection pour 3 ans (2017) :

Mme LARUE Estelle, au siège laissé vacant par Dominique PETIOT qui ne se représente pas.

Le Président sollicite l'assistance pour savoir s'il y aurait d'autres candidatures, tout en précisant que depuis la dernière AG de 2012, le CA est au complet avec 12 membres élus : Il n'y a aucune autre candidature.

1^{ère} résolution : proposition de voter à mains levées.

.Cette procédure est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution : Votez-vous pour les candidats qui se représentent devant vous ?

.A l'unanimité ces cinq administrateurs sont réélus par l'AG.

.Le Président remercie vivement l'assemblée pour sa confiance ainsi renouvelée ainsi que pour la nouvelle entrée de Mme Estelle LARUE.

5. Cotisations 2014

Le Président propose à l'AG de maintenir le coût des adhésions tel que pour les années précédentes et rappelle que : L'ensemble des adhésions nous donne une cotisation moyenne pour 2013 à 44,76€ pour 56 adhérents. Pour mémoire en 2012, nous étions à 39,43€ pour 61 adhérents. En 2014, à ce jour, nous obtenons 46,13€ avec 61 adhérents. Le poids des membres Bienfaiteurs est toujours très déterminant, au regard de notre coût/adhérent (entre 14€ et 23€ depuis notre création).

Rappelons que nous sommes « d'intérêt général » et que nous allons émettre pour la quatrième fois nos reçus fiscaux, en début 2015. Nous attendons toujours une stimulation de nos recettes par cette défiscalisation...

« Les Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque »

Association Loi 1901 n° W143000117, d'intérêt général, SIRET 53977241800015

Adhésions pour 2015 :

Membre adhérent :

- Individuel: 25 €
- Famille :
 - Pour le premier membre : 25€
 - Pour les autres membres : 17,50€ x.... = €
- Etudiant: 15 €
- Moins de 16 ans : 6,30€
- Membre bienfaiteur (à partir de 50€)

L'Assemblée n'ayant pas de question, le Président présente donc aux votes ces propositions de cotisations pour 2015. Ces cotisations sont adoptées à l'unanimité. Le Président remercie l'assemblée.

6. Point sur notre candidature au prix de LABRUSSE 2015

Le Président expose ce qui suit :

« Depuis bientôt 10 ans, la Fondation ^{Yves} Guy et Hélène de LABRUSSE, sise à TROUVILLE sur Mer, décerne chaque année un prix à une association ou une personne, engagée dans la défense et la promotion du Patrimoine (matériel et/ou immatériel) du Pays d'Auge...

Pour ce faire, le Conseil d'Administration du Prix de LABRUSSE décide en mars, après étude des dossiers de candidatures, de l'attribution du Prix au postulant retenu pour un projet donné. Jusqu'à maintenant ce prix est un chèque d'un montant de 10000€.

Depuis trois ans, le Président du Prix de LABRUSSE, M. Pierre BRISSON, a bien voulu nous prodiguer toute sa bienveillante attention et nous inciter à une postulation pour ce prix.

Après réflexions, le projet de restitution 3D semblait porteur mais totalement soumis à la livraison du rapport d'étude archéologique du bâti, effectuée par M. François DELAHAYE de L'INRAP, en 2010&2011; malheureusement, diverses circonstances ont retardé cette rédaction à tel point qu'à ce jour il fait encore défaut, sans savoir quand il sera livré.

Par suite de différentes conjonctions favorables, notamment le concert donné fin mai dernier pour « Pierres en Lumières » par Damien SEROT et ses amis, nous avons évoqué avec lui et Dominique PRECHEZ d'acquérir un « positif », ce petit orgue très mobile, polyvalent et parfaitement adapté à un site comme le nôtre.

Le facteur d'orgues Emmanuel FOYER de CAEN, nous répondit qu'il disposait d'un positif 2 jeux 1/2 correspondant parfaitement à nos objectifs et qu'il consentait à nous le vendre pour un prix raisonnable.

Nous avons présenté ce projet lors de l'AG des Amis de Trouville en août, M. le Président du Prix de LABRUSSE y était présent. Le Président des Amis de Trouville a déclaré que son association soutiendrait notre projet. Le dossier de candidature pour 2015 a été transmis le 08 novembre 2014, après accord de votre CA. »

M. LUQUET Henri, Vice-président des Amis de Trouville, intervient pour indiquer que « LAPSAT » est en très bonne « position » pour être le lauréat 2015 ; l'assemblée accueille avec joie cette bonne perspective et l'en remercie...

M. ROMANET Louis, Administrateur de « LAPSAT », intervient pour annoncer qu'il fera un don de 2000€ à « LAPSAT » pour l'acquisition de cet orgue; il en est très vivement remercié par tous les présents...

7. Point sur les synergies avec la commune de SAINT-ARNOULT

Le Président introduit ce point :

LAPSAT en août 2013, dans un esprit de dialogue et d'apaisement a désigné les vice-présidents Mme ROUY et M. COLOMBEL, comme ses représentants et interlocuteurs auprès de la Commune.

Pour mémoire, notre projet est de contribuer à la vie de ce lieu admirable, première fondation clunisienne établie en Normandie (1061) et presque millénaire :

*En exerçant un partenariat structuré avec la Commune et la Paroisse, mais aussi avec d'autres associations, des Fondations, des entreprises - Par exemple, par la mise en œuvre de conventions.

*En nous situant en amont et en aval du décisionnel.

*En étant force de propositions et d'accompagnement.

« Forts du passé et solidaires dans le présent pour fonder l'avenir de notre Patrimoine ».

C'est dans la stricte fidélité de ce qui vient d'être rappelé, que nous nous inscrivons par la recherche de synergies avec la Commune. Un inventaire de ces synergies recherchées et proposées, a été examiné lors d'une rencontre de travail avec M. le Maire, le 13 septembre 2013. Les élections locales passées, Mme ROUY et M. COLOMBEL ont sollicité une nouvelle rencontre qui s'est déroulée avec M. le Maire, le 17 octobre 2014, et a fait l'objet d'un compte rendu spécifique.

Quelques points de cette rencontre :

- Label site clunisien

Le conseil municipal doit se prononcer à ce sujet. Il exprime ses réticences vis-à-vis de LAPSAT, par rapport au procès pour le projet de construction.

Afin d'étayer sa demande, il serait utile que LAPSAT dresse un argumentaire, tourné sur les avantages "gagnant/gagnant" qu'en tirerait également la commune.

- Panneaux pédagogiques autour du site

Pour les panneaux, M. le Maire propose le type de support similaire à ceux de Pont l'Evêque.

Le contenu des supports dépend du rapport d'étude de M. Delahaye.

- Utilisation du futur support d'informations, situé en face du Pôle International du cheval

LAPSAT doit proposer des photographies et texte pour constituer l'ensemble de l'affiche.

Le panneau d'affichage serait utilisable en période d'absence de location, par la Sté qui gère ces espaces publicitaires.

- L'ouverture des ruines

M. le Maire y redit sa position d'être favorable à l'ouverture de la cour intérieure.

- Perspective de concerts

Les concerts organisés en 2014 sont bien perçus et à reconduire.

Le barnum pourrait être prêté à LAPSAT dans la limite de 2 à 3 fois par an - Si davantage d'utilisations, LAPSAT devra trouver une autre solution (achat, location ...)

LAPSAT devra également proposer une solution pour le lien de protection pare-pluie entre la porte de la chapelle et le barnum. (astuce, type voile de bateau ...)

- Réparation de la double porte (rouge) entre les ruines et la chapelle

L'ABF contacté, demande que soit respecté l'utilisation de peinture avec sang de bœuf tué - Le service technique s'en occupe.

Pour la création d'une porte simple dans la porte double : pas d'accord transmis de la part de l'ABF, cette porte n'est pas compatible avec l'histoire de la chapelle.

- La crypte

La mairie a contacté la DRAC : Projet de pose d'un film caoutchouc sur l'aire concernée et d'un drain pour amener plus loin l'eau de pluie dans le but de protéger la crypte.

Problème de gravillons bruyants dans la cour intérieure : du ressort de la DRAC qui les avait fait mettre / M. le Maire indique que ce point n'est pas la priorité du moment.

- Le dépôt de lapidaires

M. le Maire indique que ces pierres, faites évacuées par la DRAC lors du chantier et stockées en dépôt auprès des Services Techniques, sont celles très usées, jugées sans valeur ou déjà copiées pour être replacées lors de la rénovation.

/ Ce que M. HARDUIN-AUBERVILLE conteste : les pierres y avaient été déposées bien avant la restauration. LAPSAT demandera à la mairie qu'elles soient expertisées par une compétence de type la DRAC.

- Restauration de la statue de st. Arnoul

Devis de 200 € pour la reconstitution du doigt de la statue : M. le Maire propose de partager en deux la somme entre la mairie et LAPSAT. / LAPSAT décide de prendre en charge ce devis (si assentiment de la Commune).

- Contrôles et remises en état de la charpente de la chapelle

M. le Maire prend note et s'en occupe pour le contrôle (idem pour les fissures du mur).

